

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 14 Novembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 75 (Madame Véronique BLONDEL ne prend pas part au vote et au débat)

Pouvoirs : 16

Membres votants : 91 (Madame Véronique BLONDEL ne prend pas part au vote et au débat)

Date de la convocation : 08/11/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi quatorze novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOZEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur LOQUET Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON Françoise, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSE Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DECAMPS Alain, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur GOBRON François, Madame LEROUVILLE Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 192/2019 : Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Il est rappelé qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à réussite à concours.

Filière administrative :

Suite au recrutement au sein de la direction des finances dans le cadre d'une mutation en externe, prévu dans le tableau des effectifs du 1^{er} juillet 2019, le poste d'adjoint administratif a été pourvu. Les postes d'adjoints principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe sont clos.

Pour répondre aux conditions exigées par la circulaire du 1^{er} juillet 2019 « *au moins deux agents polyvalents présents en permanence* » pour la labellisation de la maison de services au public (MSAP) de Beaumont le Roger en « maison France services », il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif.

L'agent en poste à la MSAP de Brionne-Berthouville étant en « contrat parcours emploi compétences » (PEC) de droit privé son poste n'avait pas fait l'objet d'une ouverture au tableau des effectifs. Ainsi, dans le cadre du remplacement de cet agent, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif.

Afin de renforcer l'équipe de la direction juridique un rédacteur contractuel a été recruté, le poste vacant devient donc pourvu, portant à 10 le nombre de postes de rédacteur.

Le grade d'administrateur est pourvu suite à la nomination du directeur général des services au grade d'administrateur territorial au 15 juillet 2019. Cette nomination est sans effet en ce qui concerne son détachement dans l'emploi fonctionnel de directeur général des services de 40 000 à 80 000 habitants. Le grade d'attaché hors classe est concomitamment fermé.

Le poste vacant d'attaché territorial est pourvu suite à la régularisation de la situation administrative de l'adjointe au directeur général des services alors sur un poste d'attaché de conservation du patrimoine (fermeture ci-après).

Filière culturelle :

Le poste d'attaché de conservation du patrimoine est clos suite à la régularisation de situation administrative de l'adjointe au directeur général des services.

Le recrutement pour le poste lié à l'ouverture de la classe « conception de musique de film d'animation » (prévu au tableau des effectifs du 1^{er} avril 2019) ayant abouti, le poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4/20[°]) est donc pourvu.

Suite au départ d'un enseignant artistique et à la demande de réduction de durée hebdomadaire d'un autre, il a été nécessaire de procéder à quatre recrutements d'agents à temps non complet pour des durées hebdomadaires de 2,25/20[°] ; 6/20[°] ; 10,5/20[°] et 4,5/20[°].

Filière technique :

Suite au recrutement de deux agents de voirie, à la stagiairisation sur le grade d'adjoint technique d'un agent contractuel sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe (fermeture ci-après), la

pérennisation d'un poste jusqu'alors en accroissement d'activité, quatre postes adjoints techniques doivent être créés et pourvus.

Le poste d'adjoint technique principal de 1^{er} classe ouvert à l'occasion du conseil communautaire du 27 juin 2019 est pourvu suite à l'accord de la CAP du 13 juin 2019 sur la mutation par voie de détachement (fonction publique hospitalière vers fonction publique territoriale) de l'agent recruté au sein du service bâtiment.

Deux postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe doivent être fermés suite à une mutation en externe et une stagiairisation sur le grade d'adjoint technique (vu ci-dessus).

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de créer de nouveaux postes au 1^{er} décembre 2019 et d'adopter le tableau des effectifs ci-dessous actualisé.



Tableau des effectifs de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au 1^{er} décembre 2019

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative				
Adjoint administratif	38	1	0	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	15	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	0	0	0
Rédacteur	10	1	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	2	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	3	0	2	0
Administrateur	1	0	0	0
Attaché	7	0	0	0
Attaché principal	1	0	0	0
Attaché hors classe	0	0	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0
Total filière	81	2	4	0
Filière animation				
Adjoint d'animation	7	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	2	0	0	0
Animateur	0	0	1	0
Total filière	10	0	1	0
Filière culturelle				
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	3	2	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors C.	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique	17	17	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} Cl.	18	13	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} Cl.	13	7	1	1
Adjoint du patrimoine	3	1	2	0
Total filière	55	41	5	2
Filière sportive				
Educateur des APS	3	1	0	0
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0
Educateur principal de 1 ^{ère} classe des APS	2	1	0	0
Total filière	6	2	0	0
Filière technique				
Adjoint technique	69	30	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17	0	1	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	9	0	0	0
Agent de maîtrise	6	0	0	0
Technicien	8	8	1	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	0	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	3	0	0
Ingénieur	3	0	0	0
Ingénieur principal	2	0	0	0
Total filière	123	41	3	1
Total	275	86	13	3

**Résultats du vote au scrutin ordinaire : à l'unanimité des membres présents et représentés
(Madame Véronique BLONDEL ne prend pas part au vote)**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
75	16	91	0	91	0	91

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191114-192_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2019

Affichage : 22/11/2019

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.



Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.